

Formation de Formateur Référent de Site Qualifiant 1^{ère} session 2009

Mardi 24 février 2009 Mercredi 25 février 2009 Jeudi 26 février 2009	Mardi 26 mai 2009 Mercredi 27 mai 2009 Jeudi 28 mai 2009
Mardi 24 mars 2009 Mercredi 25 mars 2009 Jeudi 26 mars 2009	Mardi 23 juin 2009 Mercredi 24 juin 2009 Jeudi 25 juin 2009
Mardi 28 avril 2009 Mercredi 29 avril 2009 Jeudi 30 avril 2009	<i>2 journées de suivi seront réalisées en novembre 2009 et février 2010</i>

- **Public visé** : la formation est ouverte à tous les professionnels justifiant d'un niveau III de formation et de trois années d'expérience professionnelle et aux Maîtres d'Apprentissage.

. **Lieu** : La formation se déroule sur Toulouse ou peut être délocalisée (conditions d'accueil de la formation à examiner)

. **Effectif** : La formation s'ouvre à partir de 15 inscrits (convention signée).

. **Coût de la formation** : 1 380 € dont 50% sont à régler à la signature de la convention.

. **Inscriptions** :

Plateforme Régionale des Formations Tutorales

Croix-Rouge française

I.R.F.S.S. pôle Social – bâtiment E

71 chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE

Fax 05.61.31.56.04

Secrétariat de la Plateforme : Mme Sylviane ALLAIN
05 61 31 56 87 ou 14 / s.allain@croix-rouge-irfss.com
Coordination pédagogique : Mr Thierry GUTHAPFEL
05 61 31 56 79 / t.guthapfel@croix-rouge-irfss.com

Plateforme Régionale des Formations Tutorales

Formation de Formateur Référent de Site Qualifiant

Ouverte aux professionnels du champ sanitaire et social justifiant de trois années d'expérience et d'un diplôme de niveau III, et aux Maîtres d'Apprentissage

Les réformes des formations sanitaires et sociales attribuent aux établissements l'appellation de « site qualifiant ». Cette appellation oblige à considérer le tutorat au niveau de l'organisation pour « participer à l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel de compétences du diplôme concerné » (circulaire DGAS).

Pour rendre l'organisation apprenante, les établissements doivent identifier un « formateur référent » dont le rôle se situe dans la définition de situations de travail qui permettent la validation des compétences et dans le partenariat avec les écoles pour assurer le suivi pédagogique des tutorés.

Pour l'établissement « site qualifiant », il s'agit d'être (re)connu par les centres de formation dans sa capacité à accueillir des stagiaires. Par ailleurs, l'approche collective du tutorat lui permet de s'interroger sur ses procédures de travail, de développer des compétences collectives, de s'inscrire dans le cadre des démarches qualité, et de viser une meilleure adaptation du tutoré au poste de travail.

Pour le professionnel « formateur référent », l'écriture d'un projet d'accueil « site qualifiant » doit aider à la formalisation d'un discours sur son action tutorale et les moyens à mettre en oeuvre pour la réaliser. Mais en permettant à l'organisation d'être « apprenante », il met aussi au travail une compétence plus individuelle qui lui permet d'inscrire ses activités tutorales (et professionnelles) dans l'organisation.

Pour être au plus près des exigences des réformes et accompagner les établissements ou services accueillant des stagiaires, la plateforme régionale de formations tutorales propose une formation de « Formateur Référent de Site Qualifiant » qui doit aboutir à l'écriture d'un projet « Site Qualifiant ».



Finalités et objectifs pédagogiques

La formation de Formateur Référent de Site Qualifiant poursuit comme finalités :

- de participer au développement et à la mise en oeuvre du rôle de Formateur Référent ;
- de doter le Formateur Référent et le Site Qualifiant d'outils méthodologiques et pédagogiques pour exercer leur rôle.

A l'issue de la formation, les professionnels formés devront être capables (objectifs pédagogiques):

- de préciser les fondements de la qualité des pratiques professionnelles pour participer à leur transmission ;
- de formaliser un parcours de formation au sein de l'établissement en lien avec les attentes des référentiels de formation et de certification ;
- de mobiliser et d'animer une organisation et ses ressources autour de ce parcours ;
- de développer la pédagogie de l'alternance en lien avec les centres de formation ;
- d'évaluer et de rendre compte de la mise en oeuvre du tutorat.

Dans cette perspective, la formation visera :

- une bonne connaissance des textes réglementaires ;
- l'acquisition de compétences tutorales de socialisation, de transmission, de coordination et de médiation.

Modalités pédagogiques

La formation met en perspective des apports théoriques et méthodologiques, des temps d'échanges autour des expériences tutorales et des ateliers consacrés à l'écriture du projet « Site Qualifiant ».

L'écriture d'un projet d'accueil du tutorat ou projet « Site Qualifiant » représente en effet un des critères de validation de la formation et de la délivrance d'une attestation de formation.

La durée de la formation est de 120h réalisée par regroupements mensuels de 3 ou 4 jours. Deux journées de suivi sont programmées à 3 et 6 mois après la fin de la formation.

Contenus de la formation

La formation s'organise autour de quatre modules à partir desquels sont définis les temps de formation.

Module 1 : Le tutorat dans l'organisation

L'appellation « Site Qualifiant » oblige à considérer la mise en oeuvre du tutorat au niveau d'un établissement ou d'un service, d'une organisation. C'est la compréhension de cette organisation qui permettra la mobilisation de ses ressources et l'appréhension de ses contraintes.

Dans une fonction de coordination des moyens au service du parcours de formation du tuteur, le Référent doit identifier et organiser des situations de travail sources d'apprentissages pour rendre « l'organisation apprenante ».

Module 2 : La participation au dispositif de formation

Le Formateur Référent est identifié comme acteur du dispositif de formation, notamment dans sa participation à la validation de certains domaines de compétences du référentiel. Son rôle l'oblige à connaître ce dispositif et à s'y repérer dans une logique de partenariat pédagogique avec les centres de formation. C'est la compréhension de son rôle et de sa place au sein du dispositif de formation qui seront travaillées lors de ce module.

Module 3 : L'accueil du tuteur

Le rôle de Formateur Référent oblige le professionnel à situer son action tutorale dans des fonctions de socialisation et d'intégration professionnelle, de médiation entre l'organisation et le tuteur.

Le fonctionnement de la relation entre le Référent et le Tuteur doit lui aussi être défini pour permettre l'« efficacité tutorale ».

Module 4 : L'évaluation

Le Formateur Référent doit répondre aux attentes des référentiels de certification en réalisant des comptes rendus et en renseignant des grilles qui informent objectivement sur l'acquisition des compétences recherchées.

Mais son rôle au niveau de l'organisation doit aussi l'amener à construire ses propres outils d'évaluation pour mesurer son action tutorale, la collaboration des tuteurs de proximité, l'organisation apprenante.